

P REMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES

LES ATTITUDES DES FRANÇAIS A L'ÉGARD DU CHÔMAGE, DE SON INDEMNISATION ET DES POLITIQUES D'EMPLOI

- Au début de 1998, les Français sont moins pessimistes face au chômage et à ses évolutions. Cette situation est probablement liée à l'amélioration de la conjoncture économique depuis quelques mois.
- Les Français demeurent partagés sur l'efficacité des mesures pour l'emploi. Ils sont très favorables à l'allègement des charges sociales des entreprises mais estiment que des contreparties en termes d'emplois doivent y être associées.
- Le programme « nouveaux services, nouveaux emplois » est mieux perçu que les mesures en faveur des publics en difficulté qui restent mal comprises.
- S'agissant de la réduction du temps de travail, plus d'un actif sur deux se déclare prêt à accepter une modération salariale sous certaines conditions, en particulier qu'il y ait des créations d'emplois. Les formes de réduction souhaitées sont, elles aussi variables, avec une prédominance pour la demi-journée ou la journée libérée.
- Enfin, la grande majorité des Français s'accordent sur le versement d'une indemnité à tous les chômeurs mais le conditionnent à une recherche effective d'emploi.

Le pessimisme à l'égard du chômage s'atténue

Le pessimisme des Français à l'égard de l'évolution du chômage s'atténue en 1998. Si 66 % d'entre eux estiment que *le nombre de chômeurs va encore augmenter pendant plusieurs années*, ils étaient 74 % en 1997, soit une baisse de 8 points (graphique 1).

Cette tendance transparaît aussi lorsqu'on les interroge sur leurs craintes à l'égard du chômage : plus de sept personnes sur dix ne *se sentent pas menacées de chômage*, (73 %) alors qu'elles n'étaient que 65 % dans cette situation un an plus tôt. Le sentiment d'être individuellement menacé de chômage baisse très sensiblement lorsque le foyer n'est pas touché par ce problème. Dans ce cas, seulement 8 % des individus évoquent une crainte, contre 17 % l'année précédente. Ces évolutions s'expliquent sans doute par l'amélioration de la situation économique et ses conséquences sur le marché de l'emploi. Les tensions



associées au chômage semblent donc revenues au niveau du début des années 1990.

Pour autant, le chômage arrive toujours en tête des préoccupations de 56 % des Français, devançant de peu la question de l'avenir des jeunes, et plus largement celle de l'insécurité, de la pauvreté ou des maladies graves. Les populations les plus exposées montrent le plus d'appréhension à l'égard du chômage : les jeunes de moins de 25 ans (63 %), les employés et les ouvriers (61 % et 66 %).

Les deux premières causes du chômage évoquées par les Français, et ce depuis 1995, sont la *modernisation des techniques* (24 %) et le *manque d'emplois* (20 %). Toutefois, on observe cette année une mise en cause plus forte de l'importance des charges des entreprises (14 % des réponses contre 8 % en 1997) et du rôle des pouvoirs publics : la responsabilité de l'État et

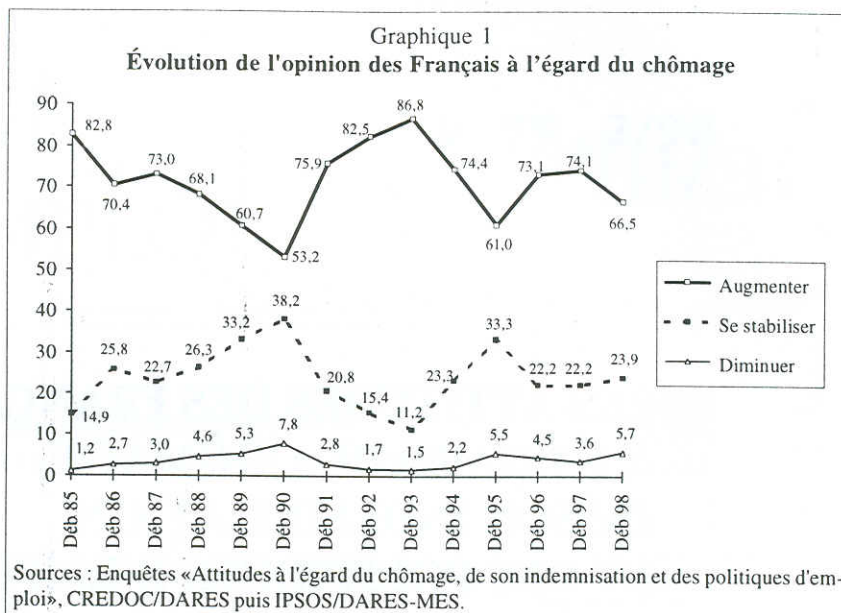
Tableau 1
Selon vous, quelle est la cause principale du chômage des jeunes ?

En pourcentage

	1998
Inadéquation de la formation / marché de l'emploi	51,9
Pas assez d'emplois	15,6
Problèmes de mentalité	9,5
Les patrons, la politique patronale	8,4
Modernisation, progrès	6,1
Charges trop lourdes	4,1
L'État, la politique, la gestion du gouvernement	2,1
Problèmes de compétitivité des entreprises	2,0
Crise économique	1,6
Trop d'étrangers	1,3
Les emplois précaires	0,7
Les femmes au travail	0,1
Autres réponses	2,9
Ne sait pas, non réponse	6,5
Ensemble	*

* Total supérieur à 100, plusieurs réponses possibles.

Source : Enquête " Attitudes à l'égard du chômage, de son indemnisation et des politiques d'emploi ", IPSOS/DARES-MES.



du politique est mise en avant par un Français sur dix (graphique 2).

D'autres explications ont trait à l'action et à l'efficacité des entreprises : les *politiques patronales* (6 % contre 12 % en 1997), ou le *manque de compétitivité* (9 % contre 4 % en 1997).

Les opinions des Français sur les causes du chômage des jeunes montrent une polarisation sur la question de la formation (tableau 1) : plus de la moitié d'entre eux dénonce l'*inadéquation entre les formations et les attentes du marché de l'emploi* (52 %).

Cette idée est plus particulièrement défendue par les catégories de population les plus concernées, les jeunes de moins de 25 ans (62 %), et les demandeurs d'emploi (62 %) mais aussi par les employés (60 %), les professions intermédiaires (57 %) et les cadres supérieurs (59 %).

Un large consensus en faveur de l'indemnisation de tous les chômeurs dès lors qu'ils recherchent activement un emploi

Depuis 1990, les Français s'accordent dans leur grande majorité pour souhaiter une indemnisation de tous les chômeurs. Il est d'ailleurs

intéressant de constater qu'un tiers des Français sous-évalue notablement la part de chômeurs non indemnisés. 32 % pensent qu'il s'agit de moins de 20 % des demandeurs d'emploi.

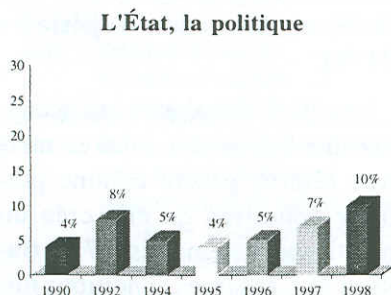
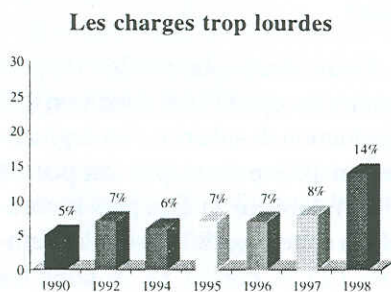
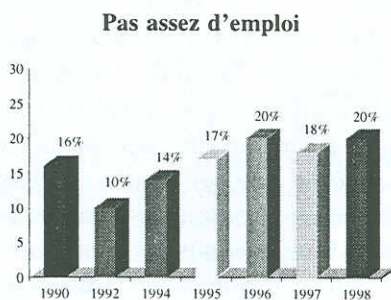
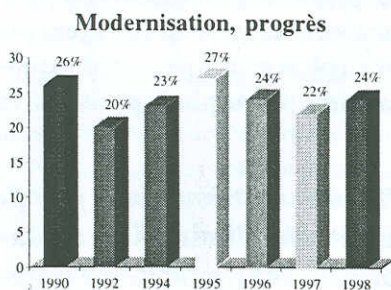
Une fois informées sur la part de chômeurs non indemnisés, plus de sept personnes sur dix défendent une indemnisation générale contre 25 % qui s'y opposent. La minorité qui refuse cette indemnisation générale explique sa position par les effets négatifs induits par ce soutien financier, estimant ainsi qu'il *démotive* la recherche d'emploi (55 %), dénonçant également l'*encouragement des abus* (19 %).

Comme lors des enquêtes précédentes, la plupart des Français (94 %) affirment qu'un chômeur doit pouvoir conserver son indemnité s'il *suit une formation*. Une large majorité (76 %) souhaite aussi qu'il puisse *exercer une activité réduite*.

En revanche, deux conditions sont posées pour bénéficier de ce soutien financier : la *justification de la recherche d'emploi* (93 %) et l'acceptation de n'importe quel emploi pour les chômeurs de longue durée. En effet, 68 % envisagent la possibilité de supprimer les allocations aux chômeurs qui *refuseraient un emploi moins qualifié ou moins rémunéré*. L'adhésion à

Graphique 2
Les principales raisons
de l'importance du chômage actuel,
selon les Français

(Évolution de quelques-unes des
réponses de début 1990 à 1998)



Sources : DARES, Enquêtes «Attitudes à l'égard du chômage, de son indemnisation et des politiques d'emploi», CREDOC puis IPSOS/DARES-MES.

cette idée est même très forte puisque 41% se disent "tout à fait d'accord" avec cette solution.

Parmi les mesures jugées efficaces pour réduire le chômage, de fortes attentes pour un abaissement des charges sociales des entreprises mais des exigences de contrepartie

Les opinions sur l'efficacité des mesures de lutte contre le chômage ont sensiblement évolué en un an. La priorité est aujourd'hui donnée aux aides aux entreprises alors que la crédibilité des mesures d'aménagement du temps de travail ne s'est pas accrue.

Parmi les différentes mesures proposées, les *allègements généraux des charges sociales* des employeurs recueillent un large assentiment (46 %) qui s'est renforcé ces dernières années. Ces opinions confirment les raisons avancées pour expliquer le chômage en France, qui mettent en relief le poids des charges sociales.

Ces allègements de charges sont perçus comme susceptibles d'améliorer le marché du travail mais ils

Encadré 1

PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE

Depuis 1984, la DARES commande une enquête concernant la façon dont l'opinion publique perçoit le chômage, l'indemnisation des chômeurs et les politiques d'emploi. Jusqu'en 1997 cette enquête a été conduite par le CREDOC.

En janvier 1998, cette enquête a été réalisée par IPSOS Opinion. Un échantillon national représentatif de la population âgée de 18 ans et plus a été constitué selon la méthode des quotas (sexe, âge et profession du chef de famille) après stratification par région et taille d'agglomération. 1 946 personnes ont été interrogées en face à face à leur domicile. Les résultats ont été redressés selon les variables caractéristiques de cette population en termes de sexe, d'âge et de profession du chef de famille.

ne doivent pas être proposés sans contrepartie (4 % seulement des personnes interrogées jugent qu'ils ne faut pas demander de contrepartie). Parmi ces contreparties, si les créations d'emplois arrivent toujours en tête pour 41 % des Français, on note un accroissement de l'intérêt pour les embauches de chômeurs de longue durée (tableau 2).

Tableau 2

Si l'on accordait aux employeurs un allègement des charges sociales, pensez-vous que l'on devrait, en contrepartie, leur demander plutôt :

En pourcentage

(Classement par ordre décroissant des réponses en 1997)	Début 1996	Début 1997	Début 1998
De créer des emplois supplémentaires	53,1	53,7	40,6
De favoriser l'embauche des chômeurs en grande difficulté (chômeurs de longue durée, bénéficiaires du RMI...)	21,3	20,4	24,7
De transformer des emplois à durée déterminée en emplois à durée indéterminée	14,4	15,3	16,0
De développer la formation	6,6	5,3	7,4
D'augmenter les salaires (1)	-	-	4,4
On ne doit pas leur demander de contrepartie	4,4	4,9	4,1
Ne sait pas	0,2	0,4	2,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0

(1) - Cet item a été proposé en 1998.

Source : Enquête " Attitudes à l'égard du chômage, de son indemnisation et des politiques d'emploi ", IPSOS/DARES-MES.

Les autres mesures de politique d'emploi sont nettement moins consensuelles. 29 % seulement des personnes pensent que *les aides aux entreprises pour embaucher* sont efficaces et 27 % que *les aides à la formation* sont nécessaires. 20 % pensent que *le développement des préretraites* est une mesure adaptée. Moins d'une personne sur cinq signale l'efficacité de *la création d'emplois de proximité* et du *développement des emplois publics ou associatifs* (18 % et 11 %).

La plupart des Français contestent comme les années précédentes, l'efficacité des exonérations des charges en faveur des demandeurs d'emploi en difficulté. Plus de la moitié de l'échantillon pense que *les entreprises auraient de toutes façons embauché* (55 %). Seul un tiers des personnes interrogées estime cette *aide importante pour les demandeurs d'emploi* concernés.

Parmi les populations qui doivent être aidées en priorité par les pouvoirs publics, les jeunes et les personnes isolées chargées de famille arrivent en tête des préoccupations (54 %). Un tiers des répondants estime aussi que les chômeurs de lon-

gue durée doivent pouvoir bénéficier d'une aide (33 %).

Pourtant, les mesures d'insertion des populations en difficulté sont rarement bien perçues par les Français. Plus de la moitié les jugent *peu efficaces* (52 %) et une personne sur quatre pas du tout efficaces (23 %). Les opinions positives progressent légèrement par rapport à 1997 (+3 points), sans atteindre toutefois le score de 1996.

Le programme «nouveaux services, nouveaux emplois» est mieux perçu que les mesures en faveur des publics en difficulté

Les Français sont partagés sur le programme «nouveaux services, nouveaux emplois». 42 % déclarent que ces emplois constituent un *moyen efficace pour favoriser l'insertion des jeunes* contre 53 % qui ont un avis contraire. Parmi les différentes catégories de population, ce sont les jeunes qui ont le plus confiance dans l'efficacité de cette mesure (18-24 ans, 54 %) ainsi que les personnes qui ont des enfants à charge.

Si le bien-fondé de la création des emplois jeunes n'est pas avéré, on semble leur accorder le bénéfice du doute à l'inverse des jugements réservés sur les actions de réinsertion des personnes en difficulté. En comparaison, les opinions partagées sur les emplois jeunes peuvent donc apparaître comme plutôt positives.

Plus d'un actif sur deux accepterait une diminution de salaire en contrepartie de la réduction du temps de travail

Les actifs (1) sont partagés sur la possibilité de réduire leur temps de travail avec une diminution du salaire. Un sur cinq *accepte sans condition une baisse de revenus* (20 %), 36 % posent des conditions et 40 % *refusent* une telle mesure. Cette proportion de refus est analogue à celle observée au début de 1997.

En revanche, le nombre de personnes acceptant sans condition une diminution de salaire est en augmentation (+6 points par rapport à 1997) (tableau 3). Les plus favorables à cette possibilité sont les femmes (23 % contre 18 % pour les hommes), les plus âgés (50-64 ans, 25 %) et, les cadres supérieurs (31 %).

Les 36 % de salariés qui acceptent une baisse des salaires mais avec réserve posent comme première condition qu'elle crée ou maintienne des emplois (47 %) (tableau 4). Les autres conditions mises à une diminution du salaire arrivent loin derrière : il s'agit des modalités de compensations salariales partielles (20,6 %) ou d'organisation du travail (11,8 %).

Les actifs opposés à une diminution de leur salaire (40 %) sont également peu favorables à une politique de modération salariale dans le temps : seulement 30 % l'accepte-

Tableau 3

Pour lutter contre le chômage, le gouvernement a proposé une mesure générale de réduction de la durée légale du travail. Si dans votre entreprise, on proposait d'appliquer une telle mesure, accepteriez-vous personnellement, une diminution de salaire ? (1)
- Question posée aux seuls actifs -

En pourcentage

	Début 1994	Début 1995	Début 1996	Début 1997	Début 1998
Oui	21,0	25,1	16,8	13,7	20,2
Oui, mais à certaines conditions	32,0	30,9	43,3	44,9	36,4
Non	46,4	43,7	38,6	39,9	40,2
Ne sait pas	0,6	0,3	1,3	1,5	3,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
(Effectifs)	(932)	(957)	(937)	(926)	(1 062)

(1) - De 1994 à 1997, la question était formulée de la façon suivante : *si pour lutter contre le chômage, on proposait une mesure générale de réduction de la durée de travail, accepteriez-vous, vous personnellement, une diminution de salaire ?*

Source : Enquête " Attitudes à l'égard du chômage, de son indemnisation et des politiques d'emploi ", IPSOS/DARES-MES.

(1) - Actifs : salariés, personnes à leur compte et chômeurs.

RÉDUCTION ET AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL : L'OPINION DES FRANÇAIS ÉVOLUE

L'opinion des français sur l'impact de la réduction du temps de travail sur le niveau du chômage varie selon la période d'interrogation, le libellé exacte de la question (et en particulier la référence faite à la durée hebdomadaire du travail envisagée et aux contreparties salariales), les catégories de personnes interrogées.

Les résultats de l'enquête IPSOS pour la DARES doivent donc être mis en regard d'autres enquêtes.

Les travaux menés par l'INSEE (1) à partir de l'enquête complémentaire à l'enquête Emploi de 1995 montrent que près de 23 % des salariés se déclarent prêts à accepter une réduction de l'horaire concernant l'ensemble du personnel de leur établissement, avec une réduction correspondante de leur salaire annuel.

Parmi les salariés qui sont défavorables à cette proposition, on en dénombre cependant plus de 39 % dont le point de vue s'inverse dès lors que cela permettrait de maintenir ou d'augmenter les effectifs de l'établissement.

L'âge, la situation familiale, le niveau de salaire de la personne interrogée influent sur la réponse.

Les enquêtes sur " les conditions de vie et les aspirations des français " menées par le CREDOC, cofinancées par le SES puis la DARES de 1984 à 1998, indiquent des évolutions importantes : à la question " si pour lutter contre le chômage, on proposait une mesure générale de réduction de travail accepteriez vous une diminution de salaire " les réponses positives variaient de 21,6 % en 1993 à 13,7 % en 1996. Interrogés sur la diminution des salaires, " mais à certaines conditions ", le nombre de français favorables à une réduction du temps de travail s'accroît passant de 32 % en 1993 à presque 45 % en 1996.

Interrogés sur l'impact sur l'emploi d'une réduction du temps de travail hebdomadaire à 35 ou 32 heures, les français se sont montrés de plus en plus optimistes, 41% en 1993 et 61% en 1996 estimant que cette réduction serait créatrice d'emplois (2).

Une enquête postérieure à l'enquête IPSOS, (enquête SOFRES de fin mai 1998), conduite au moment du vote de la loi, indique que 59 % des français approuvent le principe d'une réduction de la durée légale du travail à 35 heures hebdomadaires au 1^{er} janvier 2000 alors que 39 % le désapprouvent.

Les français restent partagés sur les effets de la réduction du temps de travail sur l'emploi : 44 % (soit 4 points de plus que dans l'enquête IPSOS conduite en janvier 1998) jugent que " la réduction du temps de travail permettra de lutter efficacement contre le chômage ", 53 % étant d'un avis inverse.

(1) - M-P. Baesa, *INSEE Première* n° 490, octobre 1996.

(2) - " Les attitudes des français sur le chômage et le politique d'emploi dans les années 80 et 90 ", *Premières Synthèses* 98.03 - n° 13.1, DARES.

Tableau 4

Quelle est la principale condition que vous mettriez pour accepter une mesure de réduction de la durée de travail avec une diminution du salaire (1) ?

	En pourcentage
	Début 1998
● Emploi	47,3
<i>dont</i> : création d'emplois	42,2
maintien d'emplois	6,1
● Conditions salariales	20,6
<i>dont</i> : Petite diminution de salaire	7,3
Tarif horaire équivalent	3,0
Augmentation de salaire minimum	1,1
Baisse de salaire proportionnelle	5,6
Information du montant de la réduction salariale	3,7
● Organisation du travail	11,8
<i>dont</i> : Choix des horaires	9,1
Moindre charge de travail	2,6
● Compensations	11,5
<i>dont</i> : Compensations matérielles	6,7
Compensations financières (impôts ...)	4,8
● Décision unanime	3,3
● Autres	2,9
● NSP	5,4
Ensemble (1)	*

(1) - Actifs ayant déclaré accepter une réduction de salaire à certaines conditions, soit 396 personnes.

* Total supérieur à 100, plusieurs réponses possibles.

Source : Enquête " Attitudes à l'égard du chômage, de son indemnisation et des politiques d'emploi ", IPSOS/DARES-MES.

raient contre 63 % qui refuseraient, dont 43 % catégoriquement ("certainement pas"). Ces opposants sont des actifs très jeunes (moins de 25 ans, 74 %), des cadres supérieurs, des employés ou des ouvriers (respectivement 71 %, 67 % et 72 %).

La réduction de temps de travail devrait avant tout correspondre pour la moitié des Français à *une journée ou une demi-journée de travail en moins par semaine* (49 %). 22 % opteraient pour *plus de congés*, 20 % pour *une durée quotidienne allégée*.

Les femmes ont une légère tendance à privilégier l'allègement de la durée quotidienne de travail (22 % d'entre elles contre 19 % des hommes). De même, elles sont 51 % à préférer le gain d'une demi-journée ou d'une journée par semaine, tandis que 47 % des hommes partagent cette opinion. A l'inverse, les hommes sont plus favo-

rables à une augmentation des congés payés (25 % des hommes, 20 % des femmes). Les formules sont diversement choisies en fonction de l'âge, les plus jeunes optant plus facilement pour plus de congés (moins de 35 ans 26 %) et les plus âgés pour une diminution de la durée journalière du travail (50 à 64 ans 24 %). Les préférences diffèrent aussi selon le secteur d'activité. Les salariés du secteur public sont plus intéressés par une formule de réduction hebdomadaire du temps de travail (53 % contre 49 % pour les salariés du secteur privé) alors que ceux du secteur privé sont plus sensibles à une formule annualisée (28 % contre 25 % pour les salariés du secteur public).

Cette réduction du temps de travail permettra d'avoir plus de temps chaque semaine ou chaque jour à consacrer à sa famille (82 %), à ses loisirs (77 %) ou à se reposer (66 %). Pour certains, ce temps servira à un engagement dans la vie associative ou à une formation professionnelle complémentaire (44 %). Une proportion, certes minoritaire mais pour autant non négligeable, de la population enquêtée déclare qu'elle opérerait pour une seconde activité (15 %).

La responsabilité accrue de l'État dans la lutte contre le chômage

Le principal acteur de la lutte contre le chômage est, pour les Français, l'État (54 %) suivi par les entreprises (47 %). Les collectivi-

Tableau 5
En cas de menaces de licenciements dans une entreprise, voici différentes opinions.
Pouvez-vous me dire de quelle opinion vous sentez-vous le plus proche ?

	En pourcentage
	Début 1998
Il faut que les entreprises acceptent de réduire leurs marges pour garder leur personnel	27,4
Il faut financer des pré-retraites pour éviter les licenciements secs.....	22,7
Il n'y a pas grand chose à faire, les entreprises doivent être libres de gérer leurs effectifs pour redresser la situation	15,5
Il faut réduire la durée légale du travail pour maintenir l'emploi	14,6
Il faut que les salariés de l'entreprise acceptent de réduire leur salaire pour préserver l'emploi	8,4
Il faut que les pouvoirs publics interviennent notamment en versant des aides financées par l'impôt	7,6
Ne sait pas	3,8
Ensemble	100,0

Source : Enquête " Attitudes à l'égard du chômage, de son indemnisation et des politiques d'emploi ", IPSOS/DARES-MES.

tés locales sont aussi perçues comme des acteurs importants par 39 % des interviewés.

L'intervention des entreprises est moins attendue qu'en 1997 ou en 1996. Elles étaient alors les premières citées, avant l'État. Aujourd'hui les rapports se sont inversés. Cependant, en cas de menace de licenciement dans une entreprise, l'opinion se partage : pour 27 %, il faut que les entreprises acceptent de réduire leurs marges pour garder leur personnel alors que pour 23 %, il faut financer des préretraites pour éviter les licenciements (tableau 5). Les acteurs européens, les organisations d'employeurs et les syndicats n'ont, du point de vue du public, qu'un rôle secondaire à jouer face au problème du chômage.

L'intervention de l'État est plus particulièrement attendue des femmes (57 %), des moins de 35 ans (59 %), des artisans commerçants et chefs d'entreprises (62 %), des ouvriers (60 %) et des employés (59 %), des travailleurs à leur compte (58 %), de même que des chômeurs (61 %).

Les attentes à l'égard des entreprises sont plus fortes chez les cadres supérieurs (56 %) et les employés (53 %), les personnes ayant des diplômes supérieurs (58 %), ainsi que chez les salariés du secteur public (55 %).

Stéphanie MAURIN (IPSOS),

Jean VILLALARD (DARES).

PREMIERES INFORMATIONS et PREMIERES SYNTHESSES sont éditées par le Ministère de l'emploi et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01.44.38.22.60. Télécopie 01.44.38.24.43. Directeur de la publication : Claude Seibel.

Secrétariat de rédaction : Catherine Demaison et Evelyn Ferreira. Maquettistes : Daniel Lepesant et Guy Barbut. Conception graphique : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Impression : Ecoprint, Pontcarré et JCDM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : la documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - PREMIERES INFORMATIONS et PREMIERES SYNTHESSES : 1 an (52 n°) : 665 F - Europe : 700 F - Autres pays : 715 F. Publicité : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.